

Exclusif : ma réponse au Procureur, âme damnée du socialiste Urvoas

écrit par Christine Tasin | 14 décembre 2016



Cet après-midi, j'étais donc à la 17ème Chambre, poursuivie par le parquet sur dénonciation de la LDH pour l'article ci-dessous :

<http://resistancerepublicaine.com/2016/03/01/calais-tirer-dans-le-tas-des-fauteurs-de-trouble-cest-la-seule-solution/>

Voir le compte-rendu de Paul Le Poulpe

<http://resistancerepublicaine.com/2016/12/14/encore-trainee-devant-la-17eme-chambre-christine-tasin-sest-defendue-comme-une-lionne/>

Certes, j'ai été quelque peu perplexe d'entendre le Président me demander pourquoi je dénonçais les exactions des migrants et no borders mais pas les manifestations violentes d'agriculteurs... Je me suis contentée de lui répondre qu'à ma connaissance les agriculteurs ne balançaient pas des blocs de béton dans les pare-brise des routiers, ne les attaquaient pas à coups de barres de fer, ne lapidaient pas les automobilistes passant devant eux...

On en est réduits à répondre à ce genre de question, dans la France de 2016...

Mais l'important n'est pas là. Je voudrais relever le rôle ahurissant du Procureur de la République en cette affaire. Censée représenter le Parquet et donc l'Etat, elle a fait d'énormes efforts pour persuader les juges que j'étais une affreuse raciste ne pensant qu'à exterminer de malheureux migrants, suffisamment douée pour « jouer avec les mots, elle » et donc passer à travers les gouttes d'une éventuelle condamnation alors que, selon elle, je penserais la même chose que les bas du front qui, dans les commentaires de *Riposte laïque*, se déchaîneraient sans fard contre les occupants de la Jungle de Calais. Tout cela accompagné d'un gloubi-boulga innommable d'où j'ai retenu que je tenais, crime suprême, des « propos franco-français » et qu'il était raciste de préciser que « ceux qui violent notre loi ne sont même pas français ». C'est bien de l'appel à la haine en raison de l'origine, hein, même Michu ? Et puis, cerise sur le gâteau, j'ai osé dire que la violence des migrants et no borders à Calais, en février 2016, ressemblait de plus en plus à un djihad de conquête... C'est donc bien, pour cet étrange représentant de l'Etat, que je visais en fait une religion et donc les migrants musulmans et donc que je devais être condamnée pour incitation à la haine en raison des origines etc. en sus d'incitation à la violence...

Etonnant ? Venant de la justice de Urvoas-Hollande, même pas. Mais inacceptable quand même. C'est pourquoi j'ai tenu à mettre les points sur les i. Il est de tradition de proposer au prévenu de prendre la parole à la fin du procès s'il le désire. J'en ai profité, pour, en deux minutes, tenir à peu près ce discours :

Madame le Président, je voudrais ajouter quelques mots pour commenter l'étrange réquisitoire de Madame le Procureur.

Tout d'abord, j'aimerais savoir pourquoi le procureur a évoqué les démêlés judiciaires de *Riposte laïque* et les commentaires postés sur ce site au début de son réquisitoire. Quel rapport avec mon article ? Je suis Présidente de *Résistance républicaine* et non de *Riposte laïque*. Je suis jugée pour un article que j'ai écrit

et non pour un commentaire posté sur Riposte laïque..

Ensuite je ne comprends pas comment l'on peut me reprocher de tenir des propos « franco-français ». Depuis quand aimer son pays et le défendre serait-il une faute ? Depuis quand devrait-on avoir honte de défendre son pays, sa nation, notre patrimoine ? Ainsi, au pays d'Olympe de Gouges et de Voltaire, il serait interdit d'aimer son pays et de le défendre ? Ce serait même un délit ?

Enfin je suis républicaine, j'ai toujours cru jusqu'à ce jour en une justice une et indivisible. J'aimerais comprendre pourquoi le parquet qui me poursuit pour avoir dit qu'il faudrait tirer dans le tas des fauteurs de trouble à Calais et qu'il faudrait empêcher ceux qui mettent la vie des routiers en danger ne poursuit pas les rappeurs qui à longueur d'années écrivent et chantent qu'il faut tirer dans le tas des « flics », des Français, des non musulmans appelés Kouffars... Si l'on cherche sur google on trouve des dizaines de références avec des rappeurs différents... Et je n'ai trouvé aucune trace de procès qui leur aurait été fait. Ils continuent tranquillement de déverser leur haine et leurs cris..

La justice de mon pays, cela ne peut pas être cela. Je m'arrêterai ici, je vous remercie, Madame le Président, Mesdames et Messieurs du Tribunal.